



organisation des professionnels des technologies
de l'information et de la communication

L'Organisation des Professionnel des TIC (OPTIC), en partenariat avec le Conseil National du Patronat (CNP) et la fondation Konrad Adenauer a organisé le 24 Mars 2010 un séminaire de réflexion et de sensibilisation sur les « **Marchés Publics dans le secteur des TIC** », sous la Présidence de **Monsieur Abdourahim AGNE**, Ministre des Télécommunications, des TIC, des Transports Terrestres et des Transports Ferroviaires.

L'objectif de cette journée de réflexion était d'étudier les opportunités d'accès au marché qui sont offertes au secteur privé national par le code des marchés publics et la loi d'orientation des PME.

Toutes les parties prenantes (Autorité de Régulation des Marchés Publics, Direction Centrale des Marchés Publics, Direction des PME, le Ministère en charge des TIC, le Secteur Privé, etc.) ont été conviées à cette rencontre.

Monsieur Antoine NGOM, Président d'OPTIC a rappelé dans son mot de bienvenue que cette journée de concertation rentre dans le cadre de la poursuite des réflexions que son Organisation mène sur les différentes problématiques du secteur des TIC.

Elle vient en effet compléter la réflexion sur les Partenariats Public-Privé initiée par les professionnels du secteur, et dont le rapport a été présenté lors du colloque sur les TIC du 3 Décembre 2009 lors des assises de l'entreprise organisées par le CNP.

Dans son allocution, le Ministre a exhorté les entreprises du secteur à se réunir afin de mutualiser les ressources et les compétences pour prétendre aux grands projets TIC de l'ETAT. Il reste persuadé que le Partenariat Public Privé dont son département étudie la mise en œuvre avec l'Organisation des Professionnels des TIC (OPTIC), permettra de mettre en place les outils nécessaires pour traduire en actes cette volonté politique de soutenir le secteur privé national clairement exprimée à travers la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Il a également renouveler son engagement à prendre toutes les mesures législatives et réglementaires nécessaires, pour rendre plus propice l'environnement des affaires et renforcer la collaboration entre les différents acteurs du secteur pour l'atteinte des objectifs de la grappe TIC et Téléservices de la SCA.

La première communication de la matinée a été faite par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP). C'est ainsi que M. Saer NIANG, Directeur de la formation et de l'appui technique de cette structure et M. Omar SARR, Magistrat, Conseiller juridique ont présenté l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, en faisant un focus sur son Rôle et les opportunités du code des marchés pour le secteur privé local, du point de vue de l'ARMP.

M. Mamour Fall, Chef de la DSI de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP) a ensuite présenté cette structure à travers son rôle et les opportunités du code des marchés publics pour le secteur prive national, du point de vue de la DCMP.



organisation des professionnels des technologies
de l'information et de la communication

M. Pape Souaibou COULIBALY, qui assurait l'intérim du directeur des PME, a présenté à son tour la Loi d'orientation PME en faisant un focus sur les différents avantages que cette loi prévoit pour les entreprises locales constituées à majorité des PME.

La parole a été donnée ensuite à M. Tidiane SECK, Directeur Général de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE) pour présenter les différents projets que cette agence avait en cours.

Enfin M. Guimba KONATE, Conseiller technique au Ministère en charge des TIC a quant à lui fait une présentation de la Lettre de Politique sectorielle Télécoms/TIC en cours d'élaboration.

Les premiers débats qui ont suivi ces présentations ont permis aux participants de se mettre à niveau aussi bien sur les missions de ces structures présentes, mais également sur les textes législatifs et réglementaires qui régissent le secteur des PME, et le cadre des marchés publics en général.

La table ronde organisée dans l'après midi a été modérée par M. Ibrahima WADE, Secrétaire Permanent du Comité d'orientation et de suivi de la SCA et qui a structuré les débats autour de problématiques identifiées durant la matinée.

La problématique du financement du secteur a été abordée par plusieurs intervenants. En effet, le souhait des acteurs a été de s'appuyer désormais sur les redevances versées à l'ARTP qui s'élevaient à plus d'une dizaine de milliards de FCFA par an pour financer les projets majeurs du secteur. Il faudrait pour cela clairement identifier dans quelles conditions ces ressources pourraient être réinjectées dans le secteur, en s'appuyant sur les réformes nécessaires des textes de l'ARTP.

Le principe du PPP a aussi été identifié comme mode de financement alternatif du secteur des TIC.

Dans un contexte actuel de déficit de ressources publiques, une grande partie de la commande publique provient de financement par fonds souverains avec les spécificités que cela revêt. En effet, ce type de financement est souvent lié à l'intervention des entreprises du pays donateur. Il est donc nécessaire d'améliorer les conditions de négociation des financements par ces fonds souverains, notamment en insistant sur la clause de sous-traitance.

L'attention a également été attirée sur les délais de paiement de l'Etat. Il est souhaitable, dans ce contexte de rareté des marchés importants, de faire plus d'effort dans ces délais de paiement, pour éviter des tensions de trésorerie critiques pour les entreprises du secteur des TIC. Le secrétaire permanent de la SCA se chargera de faciliter les démarches nécessaires au remboursement de la dette publique aux entreprises du secteur. Cette action sera d'ailleurs inscrite dans le plan d'actions prioritaires de la grappe Tic et Téléservices.

A l'issue des débats sur ces thématiques importantes, plusieurs recommandations ont été faites par les participants :



organisation des professionnels des technologies
de l'information et de la communication

1- Loi d'orientation PME

a. Procéder à une nomenclature et une validation des sous-secteurs à favoriser dans le cadre de la signature des décrets d'application qui permettront de réserver certains marchés aux entreprises locales.

b. Harmoniser la Loi d'Orientation PME avec le Code des Marchés Publics, procéder à des aménagements en objectifs.

c. Diffuser et partager dans les meilleurs délais la Loi d'Orientation PME et la Lettre de Politique Sectorielle PME avec les professionnels.

Le délai est fixé à Décembre 2010 pour les décrets d'application.

2- Code des Marchés Publics

d. Partager les résultats de l'évaluation du code effectuée par le groupe de travail mis en place avec le secteur privé, notamment OPTIC

e. Pour l'article 52, identifier, dans la perspective de sa suppression, des incitations alternatives (critères d'évaluation, joint-ventures avec préférences additionnelles...).

f. Pour l'article 50, rendre systématique l'obligation pour les donneurs d'ordre d'inclure la préférence.

3- Lettre de Politique Sectorielle Télécoms/TIC (2009-2012)

g. Associer le secteur privé des TIC à la rédaction de cette LPS, en prenant en compte ses préoccupations dès le début du processus (préparer la contribution du secteur privé et la soumettre)

h. Bien prendre en compte les aspects TIC dans la LPS qui traite dans sa grande majorité des aspects télécoms.

i. Diligenter la promulgation de la LPS

La promulgation de la LPS Télécoms/TIC est prévue en Avril 2010

Le rapporteur

Eugène NIOX